



*Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

CULTURE ET ÉDUCATION POPULAIRE

**LABANQUE - CENTRE DE PRODUCTION ET DE DIFFUSION EN ARTS VISUELS -
SIGNATURE D'UN CONTRAT DE PRESTATIONS ARTISTIQUES AVEC FLORENTIN
PEIGNAT**

Considérant que la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane souhaite rendre la culture nomade par des créations et diffusion décentralisées accompagnées d'actions d'éducation populaire, notamment en direction du jeune public,

Considérant qu'il y a lieu d'organiser des actions culturelles en direction des familles dans les équipements culturels mais également hors-les-murs en s'appuyant sur le réseau Relais Petite Enfance animé par la Communauté d'Agglomération,

Considérant que Florentin PEIGNAT réunit toutes les compétences artistiques pour concevoir et animer des éveils acoustiques parents-enfants pour Labanque à l'occasion de l'exposition *KIINO Du galet à l'étoile* et pour le Relais Petite Enfance de la Communauté d'Agglomération,

Considérant qu'en application de l'article R2122-3 3° du code de la commande publique, il y a lieu de signer un contrat de prestations artistiques avec Florentin PEIGNAT domicilié à Courrières (62710), 15 rue des Fleurs, ayant pour objet la conception et l'animation de 5 séances d'éveils acoustiques parents-enfants pour Labanque et de 6 séances pour le relais petite enfance de la Communauté d'Agglomération, qui se dérouleront de la notification au 3 juillet 2024, pour un montant forfaitaire de 3 531,04 euros nets de taxes qui comprend les honoraires de l'intervenant, la conception, la préparation et l'animation des éveils, le matériel et les frais de transport,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

Le Président,

DECIDE de signer un contrat de prestations artistiques avec Florentin PEIGNAT domicilié à Courrières (62710), 15 rue des Fleurs, ayant pour objet la conception et l'animation d'éveils acoustiques parents-enfants pour Labanque et le Relais Petite Enfance de la Communauté d'Agglomération, qui se dérouleront de la notification au 3 juillet 2024, pour un montant forfaitaire de 3 531,04 euros nets de taxes qui comprend les honoraires de l'intervenant, la conception, la préparation et l'animation des éveils, le matériel et les frais de transport.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le .28.DEC. 2023

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



DAGBERT Julien

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : 28 DEC. 2023

Et de la publication le : 28 DEC. 2023

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



DAGBERT Julien